

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Denis BARBET  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 32342812800066

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.



## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 360 700 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 141 655,5 €, le solde restant s'élève à 219 044,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 90 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 450 700 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 455 436 €.

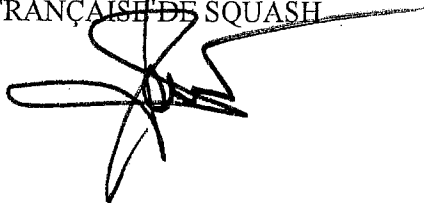
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 25 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SQUASH



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

19/07/2017  
VISE LE 19/07/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 210272042

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	29680	27214	32200	33000	33000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0
	Nombre total de licences et d'ATP	29680	27214	32200	33000	33000
	Nombre et taux de licences féminines	5973 (19,11%)	5100 (18,94%)	6200 (18,79%)	6200 (18,79%)	6200 (18,79%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	1982 (6,71%)	1785 (6,56%)	0	0	0
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	0
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
	Soitelle financière	11,2	0	9,0	10,0	10,0
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives					
	Rang sportif de la France	4	2	4	4	4
Réaffirmer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	94,74%	%	100%	100%	100%	
Taux de suivi médical complet - Sports	91,67%	%	100%	100%	100%	
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	2	0	0	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	7 (77,78%)	8 (80%)	%	%	%	

Objectifs partagés	N°2		N°1		N°	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	29680	32200		32200		33000
Préparer la relève des collectifs des équipes de France masculines et féminines	10	11		11		11
Améliorer le lien au niveau national et local avec les institutions et les publics scolaires (dans et hors temps scolaire) par des conventions avec l'USEP, l'UNSS et la FSU	2	10		10		15
"Un joueur = Une licence" Consolider la démarche de conventionnement avec les Clubs Affiliés	211	205		205		210
Améliorer les outils du service fédéral aux licenciés. Faire évoluer la base de données fédérale pour la transformer en un outil interactif au bénéfice des pratiquants.	70%	100%		100%		
Définir des compétences débouchant sur des diplômes adaptés pour soutenir l'entraîneur, encadrer et entraîner au sein des clubs et associations.	228	230		230		230
Accéder aux podiums internationaux individuels et par équipes	6	6		6		6


Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>				
<b>Action 1</b>	119 380 €	84 100 €	84 100 €	35 280 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	119 380 €	84 100 €	84 100 €	35 280 €
Structuration fédérale	80 500 €	59 000 €	59 000 €	21 500 €
	38 880 €	25 100 €	25 100 €	13 780 €
<b>Action 2</b>				0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)				0 €
<b>Améliorer les outils du service fédéral aux licenciés. Faire évoluer la base de données fédérale pour la transformer en un outil interactif au bénéfice des pratiquants.</b>				
<b>Action 1</b>	26 000 €	3 500 €	3 500 €	22 500 €
Structuration fédérale	26 000 €	3 500 €	3 500 €	22 500 €
	26 000 €	3 500 €	3 500 €	22 500 €
<b>"Un joueur = Une licence" Consolider la démarche de conventionnement avec les Clubs Affiliés</b>				
<b>Action 1</b>	6 100 €	2 700 €	2 700 €	3 400 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	6 100 €	2 700 €	2 700 €	3 400 €
<b>Accéder aux podiums internationaux individuels et par équipes</b>				
<b>Action 2</b>	174 155 €	142 000 €	137 700 €	36 455 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	174 155 €	142 000 €	137 700 €	36 455 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	107 350 €	92 000 €	87 700 €	19 650 €
Préparer la relève des collectifs des équipes de France masculines et féminines	66 805 €	50 000 €	50 000 €	16 805 €
<b>Action 2</b>	232 095 €	208 200 €	206 700 €	25 395 €
Aides personnalisées (AP)	196 795 €	184 000 €	183 000 €	13 795 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	90 000 €	90 000 €	90 000 €	0 €
<b>Action 3</b>	106 795 €	94 000 €	93 000 €	13 795 €
Accompagnement sanitaire préventif	35 300 €	24 200 €	23 700 €	11 600 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	30 500 €	20 000 €	19 500 €	11 000 €
<b>Définir des compétences débouchant sur des diplômés adaptés pour soutenir l'animation, encadrer et entraîner au sein des clubs et associations.</b>				
<b>Action 4</b>	45 550 €	16 000 €	16 000 €	29 550 €
Formations fédérales	45 550 €	16 000 €	16 000 €	29 550 €
Professionnalisation de l'activité	17 300 €	8 000 €	8 000 €	9 300 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>				
<b>Action 1</b>	28 250 €	8 000 €	8 000 €	20 250 €
Structuration fédérale	6 500 €	2 000 €	2 000 €	6 500 €
	6 500 €	2 000 €	2 000 €	6 500 €
<b>Action 2</b>				0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	6 500 €	2 000 €	2 000 €	6 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>609 780 €</b>	<b>458 500 €</b>	<b>450 700 €</b>	<b>159 080 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

90 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

360 700 €





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS ALESIA

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS ALESIA

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS ALESIA

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS ALESIA

42559	00005	21026203705	29
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0521	0262	0370	529
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

